



GRAND PRIX DE MONT DE MARSAN

TROPHEE « PHILIPPE REVEL-MOUROZ »

Du 8 au 10 mai 2026

Golf de Mont de Marsan

E-mail : montdemarsan.golf@gmail.com - Tél : 05 58 75 63 05

Web : www.golfmontdemarsan.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40€ ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter un **Certificat Médical de non contre-indication la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement au questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.** Pour les joueurs non licenciés en France attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et fournir une attestation d'index délivrée par leur fédération.

Les joueurs doivent être à jour des droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.

Épreuve non-fumeur : voir Vademecum 2026 § 1.2.5

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement en brut sur l'addition des 3 tours. Le cut, après le 2ème tour, retiendra 54 joueurs et ex-æquo et 15 joueuses et ex-æquo.

Champ des joueurs : 144 joueurs dont 39 dames minimum et 14 Wild-cards maximum.

Les joueurs sont répartis en 2 séries :

- **1 série Messieurs** : (Catégorie 6 en 2025) index ≤ à **9,4**.
- **1 série Dames** : (Catégorie 8 en 2025) comprenant 39 joueuses au minimum. Index ≤ à **12,4**.

Limitation du champ : Si le **champ des joueurs** est trop important, Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses inscrits avec une licence étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WWAGR pour les dames, puis selon l'ordre du Mérite National Amateur puis l'ordre des index puis l'ordre d'arrivée de l'inscription tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus. 10% du champ des joueurs sera réservé aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur, soit **10 messieurs et 4 dames**. (Vademecum 2026) A la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe.

Wild-cards : la Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de **14 Wild-Cards** pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Club organisateur.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions **23 avril**. Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date.

La liste des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le **28 avril**.

Les départs : Les départs des 1er et 2^{ème} tours se feront par blocs égaux, conformément au **Vademecum § 1.4**

Après le cut les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats.

La publication des horaires de départs sur le site du golf, interviendra au plus tôt le 6 mai et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – JEU LENT

La procédure de jeu rapide des Règles locales permanentes s'applique (§ 1.2.13-8 et 1.5.2 du Vademecum) et particulièrement le « **Prêt ? Jouez !** »)

IV - ENGAGEMENTS

Inscriptions avant le 23 avril 2026 à minuit par écrit au **Golf de Mont de Marsan – 1419 route de Pessourdat– 40090 St Avit**. Aucun engagement par téléphone, ne sera pris en considération.

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le **jeudi 7 mai** sur réservation des départs au golf.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les : **nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent les droits d'inscriptions** fixés comme suit :

	EXTERIEURS	MEMBRES
○ Adultes	110 €	35 €
○ Jeunes licenciés ffgolf de 19 à 25 ans (nés entre 2002 et 2007)	60 €	25 €
○ Jeunes licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après)	50 €	25 €

Tout joueur déclarant forfait après le **6 mai** à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

V – TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les blue-jeans, les tees shirts, les débardeurs, les shorts pour les hommes sont interdits. **Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.**

VI - CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (lire § 1.2.3 du Vademecum 2026).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

VII - REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

VIII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de jours inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

IX– TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. **Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.**